



EB-2012-0394

**AVIS D'AUDIENCE CONCERNANT UNE REQUÊTE
MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION AXÉE SUR LA DEMANDE DE 2012-2014**

Enbridge Gas Distribution Inc.

Enbridge Gas Distribution Inc. (« Enbridge ») a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») sollicitant l'approbation de la mise à jour de son plan de gestion axée sur la demande (« GAD ») de 2012-2014. Cette requête a été déposée le 4 mars 2013 en vertu de l'article 36 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

La Commission a assigné à cette requête le numéro de dossier EB-2012-0394.

La requête a été déposée conformément aux lignes directrices sur la gestion axée sur la demande émises par la Commission le 30 juin 2011. La requête présente les données financières pour 2013 et 2014 ainsi que tout changement au programme connexe sous forme d'une mise à jour du plan de gestion axée sur la demande de 2012-2014 figurant au dossier EB-2011-0295.

Pour consulter la requête d'Enbridge Gas Distribution Inc.

Pour consulter une copie de la requête, veuillez consulter la page « Consommateurs » du site Web de la Commission et entrer le numéro de dossier EB-2012-0394 dans la case « Trouvez une requête ». Vous pouvez également examiner une copie de la requête au bureau de la Commission à Toronto ainsi qu'au bureau et sur le site Web d'Enbridge (www.enbridgegas.com/ratecase).

Audience par écrit

La Commission entend procéder par voie d'audience par écrit dans cette affaire, à moins qu'une partie ne la convainque qu'il existe une bonne raison de ne pas procéder

ainsi. Si vous vous opposez à la tenue, par la Commission, d'une audience par écrit dans la présente affaire, vous devez fournir par écrit les raisons pour lesquelles vous pensez qu'il est nécessaire de tenir une audience orale. Toute observation faisant opposition à une audience par écrit doit être reçue par la Commission, avec copie au requérant, au plus tard **10 jours** après la date de publication du présent avis.

Comment participer

Vous pouvez participer à cette audience en demandant le statut d'intervenant ou d'observateur, ou en soumettant une lettre de commentaires :

1. Les **intervenants** participent activement à l'audience (p. ex. présentation de questions écrites, de preuves et d'arguments, et contre-interrogatoire de témoins lors d'une audience orale). Vous pouvez demander le statut d'intervenant en envoyant une lettre d'intervention à la Commission ainsi qu'une copie de celle-ci à Enbridge au plus tard **10 jours** après la date de publication ou de signification du présent avis. La lettre d'intervention doit inclure les renseignements suivants :
 - a. une description de la façon dont vous êtes touché par le résultat de cette audience ou susceptible de l'être;
 - b. si vous représentez un groupe, une description de ce groupe et de ses membres;
 - c. votre intention de demander l'adjudication des frais et les motifs de votre admissibilité.
2. Les **observateurs** ne participent pas activement à l'audience, mais reçoivent les documents émis par la Commission. (Les observateurs peuvent recevoir sans frais les documents émis par la Commission.) Vous pouvez demander le statut d'observateur en envoyant une demande à la Commission au plus tard **10 jours** après la date de publication ou de signification de l'avis.
3. Les **lettres de commentaires** doivent parvenir à la Commission au plus tard **30 jours** après la date de publication ou de signification du présent avis. Ces lettres seront versées au dossier public et seront assujetties aux dispositions concernant la confidentialité des renseignements personnels énoncées ci-dessous. Cela signifie que les lettres pourront être consultées aux bureaux de la Commission et seront affichées sur le site Web de la Commission.

VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SERONT TRAITÉS DIFFÉREMMENT SELON LA MANIÈRE DONT VOUS CHOISISSEZ DE PARTICIPER :

- **Intervenants** : Tout ce qu'un intervenant dépose auprès de la Commission, incluant son nom et ses coordonnées, sera versé au dossier public et affiché sur le site Web de la Commission.
- **Lettres de commentaires ou observateurs** : La Commission retire toute information personnelle (c.-à-d. autre que commerciale) de la lettre de commentaires ou de la demande de statut d'observateur (p. ex. l'adresse, les numéros de télécopieur et de téléphone et le courriel de la personne). Cependant, votre nom et le contenu de la lettre de commentaires ou de la demande de statut d'observateur seront versés au dossier public.

Renseignements pour les intervenants concernant le dépôt

Si vous avez déjà un identificateur d'utilisateur, veuillez présenter votre demande d'intervention par le biais du portail Web de la Commission à l'adresse suivante : <https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/>. Vous devez également faire parvenir deux exemplaires imprimés à l'adresse indiquée ci-dessous.

Si vous n'avez pas d'identificateur d'utilisateur, veuillez consulter la section « Services de dépôt automatique » sur le site Web de la Commission, et remplir une demande d'identificateur et de mot de passe. Pour obtenir des renseignements sur la manière de déposer des documents et sur la règle d'affectation des noms, veuillez consulter les directives RESS dans la section « Services de dépôt automatique » du site, à l'adresse suivante : http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Industry/Industry_fr.

La Commission accepte également des demandes d'interventions par courriel à l'adresse indiquée ci-dessous. Vous devez également faire parvenir deux exemplaires imprimés à l'adresse indiquée ci-dessous. Ceux qui n'ont pas d'accès à Internet doivent présenter leur demande d'intervention en format PDF ou sur un CD, ainsi que deux exemplaires sur papier.

Besoin de plus de renseignements?

Pour de plus amples renseignements sur la façon de participer, veuillez cliquer sur « Participez » du menu « CEO et vous » de la page des consommateurs du site Web de la Commission ou appeler la Commission au 1-888-632-6273 (numéro sans frais).

Comment communiquer avec la Commission ou Enbridge Gas Distribution Inc.

Veillez indiquer le numéro de dossier de la Commission EB-2012-0394 dans la ligne « objet » de votre courriel ou au début de votre lettre. Il est également important d'indiquer votre nom, votre adresse postale, votre numéro de téléphone et, le cas échéant, votre adresse électronique ainsi que votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous, et doivent nous parvenir au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

Adresses**La Commission :**

Commission de l'énergie de l'Ontario
C. P. 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de : Secrétaire de la Commission
Documents à déposer :
<https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/>

Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)
Téléc. : 416-440-7656

Le requérant :

Enbridge Gas Distribution Inc.
500, chemin Consumers
Toronto (Ontario) M2J 1P8
À l'attention de : Monsieur Norm Ryckman

Courriel : EGDRegulatoryProceedings@enbridge.com
Tél. : 416-495-5499
Téléc. : 416-495-6072

Conseiller juridique du requérant :

Maître Dennis M. O'Leary
Aird & Berlis LLP
Avocats et conseillers juridiques
Place Brookfield, C. P. 754
181, rue Bay, bureau 1800
Toronto (Ontario) M4J 2T9

Courriel : doleary@airdberlis.com
Tél. : 416-865-4711
Téléc. : 416-863-1515

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE AUDIENCE.

FAIT à Toronto le **13 mars 2013**

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission